

## QUE FAIRE APRES UN ACCIDENT DU TRAVAIL ? APRES L'ANALYSE DES CAUSES, COMMENT RENFORCER SA PREVENTION ? (RETOURS D'EXPERIENCES)

Cette action est destinée aux entreprises qui souhaitent analyser un Accident du Travail au sein de leur structure.

Prérequis :

Avoir suivi la réunion d'information collective « Accident du travail : que faire après un AT ? ». (Méthodologie)

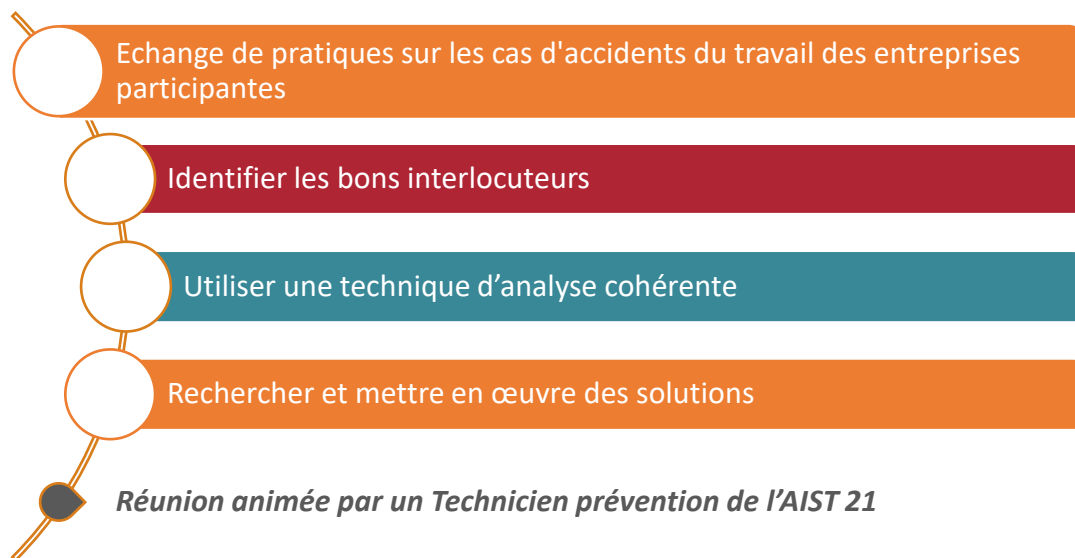
Avoir des compétences de bases en analyse d'un Accident du travail (arbre des causes).

---

**Public :** Chef d'entreprise, Responsable RH, Encadrant, Responsable sécurité, Représentant du personnel, Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

---

### Programme



---

### Information et inscriptions

---

- ↳ Inscription obligatoire sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)  
Rubrique "Formations" puis "Réunions d'information collectives"
- ↳ Pour toute information,  
[ric@aist21.com](mailto:ric@aist21.com) - 03 80 77 85 30



Décembre 2020